

LA SANTÉ A DÉFENDRE

Le 14 octobre 2022 s'est tenu le dernier CHSCT des services finances 13.

Cette instance disparaît au profit d'une formation spécialisée rattachée au futur comité social d'administration (CSA). Les sujets demeurent nombreux....



La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique met fin au CHSCT dès le fin de l'année 2022. Cette instance sera remplacée par une formation spécialisée (FS) auprès du comité social d'administration (CSA). En dépit des difficultés, les CHSCT auront été un véritable levier pour la prise en compte et l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail. Dotée de prérogatives, cette instance a pu œuvrer pour l'amélioration de la prévention et la réduction des risques professionnels. Qu'en sera-t-il avec la future formation dédiée du CSA ? Les pouvoirs des CHSCT seront-ils transmis en l'état à la formation spécialisée ? Pas si sûr tant le fonctionnement détaillé demeure flou pour l'instant. Pour résumer la situation, le cadre futur est fixé mais le contenu n'est pas encore défini. La CGT veillera à ce que ces changements ne se fassent pas au détriment de la mission fondamentale de l'instance : **la prévention et la défense de la santé des agents.**

Prendre en compte les RPS

Entre restructurations permanentes, suppressions d'effectifs et de missions, pression à laquelle sont soumis les bureaux et brigades, le malaise est de plus en plus clairement exprimé par les agents au travers des DUERP, des fiches de signalement ou d'autres canaux tels la médecine du travail.

Il est donc plus que temps de prendre réellement en compte ces formes de souffrance au travail.

Une première étape serait de redonner du sens au travail que l'on accomplit. Pour progresser dans la bonne direction, il faudrait lucidement tirer les conclusions de l'échec de réformes qui n'ont cessé d'altérer nos missions et de détériorer leurs conditions d'exercice.

Le climat se détériore dans un nombre croissant de services où arrêts de travail et demandes de mutations sont symptomatiques du malaise.

H17 "j'y peux rien... moi non plus !"

Absence de diagnostics électriques, problèmes bâtimentaires, exposition des agents aux fumées et au bruit... les sujets ne manquent pas au Hangar 17. La direction indique que la douane n'est pas propriétaire des locaux. Elle affirme saisir le GPMM des problèmes rencontrés mais le temps passe et l'inertie se prolonge. La seule question posée est celle de la responsabilité en cas d'accident ? L'employeur est-il irresponsable des conséquences des désordres dus à l'inaction du propriétaire des locaux dans lesquels travaillent ses agents ? En cas de risque avéré mettant en jeu la sécurité, l'employeur ne peut pas se retrancher derrière l'inertie d'une tierce personne.

LA CGT PROPOSE :

>>> La CGT revendique une meilleure implication des partenaires sociaux dans la construction des conditions de santé. Nous sommes loin d'un dialogue social compris et assumé mais dans un rapport de force perpétuel.

L'impact humain des changements n'est quasiment jamais anticipé ni pris en compte.

>>> La formation des cadres doit être renforcée sur ce sujet.

les cadres chefs d'unités et de services doivent être impliqués dans la prévention des RPS sur les sites. Ces sujets ne doivent pas être exclusivement délégués aux médecins du travail et au psychologue.



LA CGT DEMANDE

>>> La direction doit se substituer au propriétaire défaillant et faire effectuer les diagnostics imposés par la loi.

Alerte à la BSI d'Avignon

Un incident violent à l'entrée de la brigade illustre la précarité sécuritaire des agents travaillant dans cette unité. Implantée au cœur d'une zone sensible en proie aux deals et aux rodéos motorisés, la BSI souffre d'une trop grande exposition visuelle et les agents sont confrontés à des risques réels au regard de ce que la douane représente aux yeux des patrons du trafic local. En tant que service amené à gérer des saisies de stupéfiants, on attend davantage de sécurité pour les collègues de l'unité. Il est par ailleurs tout à fait anormal que les mêmes collègues aient à se confronter à des individus pour accéder aux locaux.

Le climat de menace et d'intimidation ambiant appelle des mesures pour prévenir de futurs incidents aux conséquences potentiellement graves.

Un déménagement de la brigade est acté vers un nouveau site mais il est urgent dans l'intervalle d'améliorer les conditions de sécurité et de travail des collègues dans l'unité, ce d'autant plus que des travaux récemment entrepris dans le bâtiment voisin augmente le risque d'intrusion.

BSEMP, l'exposition aux gaz d'échappement continue.

>>> Le trafic ferries soutenu est de retour à Marseille après la parenthèse COVID. Si ce rebond est bienvenu pour l'économie portuaire, il y a des dommages collatéraux pour les collègues chargés de contrôler les débarquements au niveau du hangar J0 dans une atmosphère chargée en gaz d'échappements. Le droit d'alerte déposé en 2019 a permis d'acter la réduction de la durée des vacances à 2h maximum. Des prélèvements pour analyses avaient été effectués. Avec la reprise qui s'est fortement fait sentir cet été, l'exposition à ces gaz s'est accrue et des actions concrètes doivent permettre de prévenir ces situations. Le GPMM a certes annoncé le déplacement des ferries du J0 mais peut-on se satisfaire de ça pour continuer d'exposer les collègues jusque là ?



www.cgtfinances.fr

